



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement d'Arras
Canton d'Avesnes-le-Comte
Communauté de Communes du Sud Artois

COMMUNE DE SAILLY-au-BOIS

Quelques informations pratiques 2024-02



Adresse mail de la commune : elle est changée
C'est maintenant : commune-de-saillyaubois@orange.fr
Je vous remercie de bien vouloir en prendre note

La société de chasse de Sailly protège la biodiversité :



Tout au long de l'année, les chasseurs de Sailly interviennent pour préserver l'environnement, restaurer la biodiversité et sauvegarder la faune. Les principales actions de cette démarche se matérialisent par

- la plantation de 200m de haies basses réalisée en février,
- l'opération les Hauts de France propres programmée le 16 mars pour nettoyer la nature,
- le comptage du petit gibier pour adapter le plan de chasse et préserver

le gibier,

- la distribution de 2 tonnes de blé dans les distributeurs spécifiques pour nourrir du 1^{er} novembre au 30 avril pendant les périodes froides les différentes espèces et pendant l'été une distribution régulière d'eau sur l'ensemble du territoire.

Élections européennes :



Elles auront lieu le dimanche 9 juin.

Les personnes qui ne sont pas inscrites sur les listes électorales ont jusqu'au 3 mai inclus pour s'inscrire.

En cas de mutation professionnelle, de décision judiciaire, si vous avez 18 ans entre le 3 mai et le 9 juin, l'inscription peut se faire jusqu'au 30 mai.

L'entrée aux déchèteries



Depuis le 4 mars, le pass déchets est obligatoire pour accéder aux différentes déchèteries du SMAV ;

Si vous ne l'avez pas encore, si vous êtes des nouveaux habitants, vous pouvez toujours en faire la demande :

soit par internet sur le site www.smav62.fr > *mon Espace Usager* (ebadge instantané)

soit se rendre au siège du SMAV (11 rue Volta, Tilloy-lès-Mofflaines) (permanences du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30) et repartir de suite avec un badge physique.

Soit en déposant le formulaire papier (disponible en mairie) dans une déchèterie avec justificatif de domicile et carte d'identité



la **tularémie** : le 12 février, un lièvre a été retrouvé mort sur le territoire de Sailly et après analyses, il s'agit de la tularémie, maladie bactérienne transmissible à l'homme. Il est dangereux de manipuler des animaux morts ou mourants, et en cas de constatation d'un animal mort, prévenez la Fédération des

chasseurs.

Campagne d'été des RESTOS DU CŒUR



Elle débutera le vendredi 5 avril pour ce qui concerne le centre de distribution de Bucquoy. Les inscriptions sont obligatoires et se feront le vendredi 22 mars de 9h30 /12h20 et 13h30/16h30 sur rendez-vous impérativement en téléphonant au 06 58 59 83 54 muni des pièces justificatives nécessaires.



cimetière : information de l'affichage du second constat d'abandon

Toutes les personnes qui sont descendants, successeurs, chargés d'entretien sont invitées à venir le jeudi 11 avril à 14h au cimetière afin que soit procédé à la deuxième constatation des concessions à l'état d'abandon.



Travaux domestiques : des règles pour bien vivre ensemble

Le printemps revient et nombreux sont ceux qui vont reprendre une activité de bricolage ou de jardinage. Ces travaux impliquent parfois l'utilisation d'outils bruyants pouvant occasionner la gêne pour les voisins. Rappel des périodes pendant lesquelles les travaux domestiques peuvent être effectués : du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi : de 9h à

12h et de 15h à 19h, et le dimanche : de 10h à 12h

Dates à retenir :

16 mars : 10h opération les Hauts de France propres avec la société de chasse de Sailly

1^{er} avril : 11h, chasse aux œufs organisée par la Société de chasse et la commune

6 avril : 14h parcours du cœur organisé par les Pas de Sailly

8 mai : 10h30, commémoration de la fin de la guerre 1939-1945

9 juin : à partir de 8 h, élections européennes

Le maire, Georgette Mikolajczak

6 Rue Haute

62111 Sailly-au-Bois

Tel : 03 21 24 81 38

commune-de-saillyaubois@orange.fr

www.saillyaubois.fr

IPNS